



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**COMMUNE de CONCORET  
56430 – CONCORET**

SEANCE DU MARDI 06 JUILLET 2021

*L'an deux mille vingt et un, le six juillet, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CONCORET, dûment convoqué le 29 juin 2021, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Ronan COIGNARD, Maire de CONCORET.*

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents : 13  
Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 14

Présents :

COIGNARD Ronan	AUBRY Gwenaël	LE MINTIER Yves
AUBERT Jean-Marie	BLANCHE Marina	MACÉ Camille
AUBERT Joëlle	BOURIEN Yannick	PRESSE Christophe
MULLER Sarah	DESBOIS Alice	
CREPIN Richard	LE BARBIER Benoît	

Secrétaire de séance : M. Camille MACÉ

Absents excusés : Gaëtan MESLÉ (pouvoir à R. Coignard) – Déborah GARCIA

**DEMANDE D'AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir :  
**MOTION DE SOUTIEN : RENOVATION HOPITAL DE PLOERMEL**

Après délibération, le Conseil DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

**N° 01/07/2021 - CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MAI 2021 :  
Approbation du compte rendu**

M. le Maire demande à l'assemblée de valider le compte rendu du dernier conseil municipal.

Après délibération, le conseil décide d'approuver, par un vote à mains levées et à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 25 MAI 2021.

**N° 02/07/2021 – RENOVATION LUMINAIRES – ECLAIRAGE PUBLIC**

1°) Rénovation des réseaux Eclairage :

Dans le cadre du programme de rénovation de l'éclairage public dans le bourg, Monsieur le Maire présente les devis établis par ERS ainsi que les conventions correspondantes.

La contribution communale d'un montant total de 41 430 € TTC se décompose comme suit :

- Eclairage – rénovation : montant de la contribution : 30 150 €
- Télécom – convention FT : montant de la contribution : 11 280 €

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur ce programme.

## 2°) Programme remplacement des luminaires :

Le programme de rénovation du patrimoine éclairage public proposé par Morbihan Energies a permis de recenser les luminaires sur poteaux béton à rénover. Les prestataires consultés par Morbihan Energies ont proposé plusieurs modèles. Le modèle retenu est EXIO de marque ROHL au prix unitaire de 665 € HT. Resterait à charge de la collectivité la somme de 399 € par luminaire. Ce programme prévoirait également la dépose/repose d'un luminaire existant et la suppression de 8 luminaires au lieu-dit « La Lorette ».

Il est proposé à l'assemblée de se prononcer sur ce programme.

Le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- D'autoriser le Maire, ou à défaut, l'adjoint délégué, à signer lesdites conventions avec Morbihan Energies
- De valider le programme de remplacement des 39 luminaires vétustes et la suppression de 8 luminaires à la Lorette
- De signer tous documents liés à l'ensemble de ces opérations
- De procéder aux mandatements correspondants, les crédits ayant été inscrits en section d'investissement du budget communal 2021.

## **N° 03/07/2021 – ACQUISITION DE REFRIGERATEURS**

Il est fait savoir à l'assemblée de la nécessité d'acquérir deux réfrigérateurs pour l'espace Eon de l'Etoile. Deux devis sont présentés, à savoir :

- Ets PRINCE de La Chapelle Caro (2 armoires froides positives Fagor) : 3 120.00 € HT
- Sté FROID CONCEPT de Romillé (armoire 2 portes) : 3 080.00 € HT

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées :

- De retenir l'offre des Ets PRINCE pour un total HT de 3 120 €
- D'autoriser le Maire à signer le devis correspondant
- De procéder au mandatement en section d'investissement du budget communal 2021

## **N° 04/07/2021 – TRAVAUX DE VOIRIE ET CHEMINS COMMUNAUX**

M. Richard CREPIN, adjoint délégué à la voirie présente à l'assemblée divers devis relatifs aux travaux ci-dessous :

- Purge chaussée au lieu-dit « la Jeannette »
- Chemin de Point-Clos : scarification et nivellement
- Rue des Chesnots : changement d'un tampon
- Point à Temps : programme 2021
- Création de saignées
- Curage de fossés
- Renouvellement de marquages au sol

Après étude des différentes propositions, le conseil municipal décide, à l'unanimité et par vote à mains levées, de :

- Retenir les entreprises suivantes :
  - Purge chaussée au lieu-dit « la Jeannette » : Entreprise POMPEI - Montant HT : 1 702.00 €
  - Chemin de Point-Clos : scarification et nivellement : Entreprise POMPEI – Montant HT : 1 631.50 €
  - Rue des Chesnots : changement d'un tampon : Entreprise COLAS – Montant HT : 630.00 €
  - Point à Temps : programme 2021 : Entreprise POMPEI – Montant HT : 7 160.00 €
  - Curage de fossés : Entreprise FREOUL – Montant HT : 840.00 €
  - Renouvellement de marquages au sol : Entreprise MDO – Montant HT : 4 271.32 €

- Création de saignées : Par vote à mains levées (13 voix pour l'Entreprise Fillatre – 1 voix pour l'Entreprise POMPEI) : Entreprise FILLATRE – Montant HT : 800 € par journée de 8 heures.
- Autoriser le Maire ou l'Adjoint délégué à signer les devis retenus et à procéder aux mandatements correspondants.

### **N° 05/07/2021 – EGLISE : RESTAURATION DE LA STATUE NOTRE DAME DE LA CONCORDE**

Mme Sarah MULLER, adjointe déléguée au patrimoine, fait savoir à l'assemblée que la statue Notre Dame de la Concorde a fait l'objet d'un examen par Monsieur Diego MENS conservateur du Patrimoine auprès du Département du Morbihan.

Afin de procéder à la restauration de celle-ci il est proposé à l'assemblée de :

- Valider le cahier des prescriptions de la restauration
- D'autoriser le Maire ou l'adjointe déléguée à lancer une consultation auprès de plusieurs restaurateurs
- D'autoriser le Maire ou l'adjointe déléguée à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de la restauration du patrimoine

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées, de :

- Valider le cahier des prescriptions de la restauration
- D'autoriser le Maire ou l'adjointe déléguée à lancer une consultation auprès de plusieurs restaurateurs
- D'autoriser le Maire ou l'adjointe déléguée à solliciter une subvention auprès du conseil départemental au titre de la restauration du patrimoine

### **N° 06/07/2021 – FONDATION CREDIT AGRICOLE : APPEL A PROJET**

M. le Maire fait savoir aux membres du Conseil Municipal qu'un appel à projets a été lancé par la fondation Crédit Agricole – pays de France pour soutenir les projets relatifs au patrimoine naturel.

Il est proposé à l'assemblée d'autoriser le Maire à candidater à cet appel à projets, au nom de la commune.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, à l'unanimité et par vote à mains levées,

- D'émettre un avis favorable à cette candidature
- D'autoriser le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

### **N° 07/07/2021 – ESPACIL : ECHANGE DE PARCELLES RESIDENCE LE VERGER**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'ESPACIL HABITAT est propriétaire de 8 maisons situées Résidence « Le Verger » à CONCORET

A l'occasion de la cession de ces logements, Espacil Habitat doit procéder à la parcellisation de la Résidence. Afin que certaines parcelles ne restent pas la propriété d'Espacil Habitat, il est souhaité la cession des parcelles suivantes d'une contenance totale de 39 m<sup>2</sup>

- section ZO n° de parcelle 144 pour une contenance de 31 m<sup>2</sup>
- section ZO n° de parcelle 138 pour une contenance de 1 m<sup>2</sup>
- section ZO n° de parcelle 137 pour une contenance de 6 m<sup>2</sup>
- section ZO n° de parcelle 131 pour une contenance de 1 m<sup>2</sup>

En contrepartie, la commune cède à Espacil Habitat les parcelles suivantes d'une contenance totale de 21 m<sup>2</sup> :

- Section ZO n° de parcelle 146 pour une contenance de 12 m<sup>2</sup>
- Section ZO n° de parcelle 147 pour une contenance de 5 m<sup>2</sup>
- Section ZO n° de parcelle 148 pour une contenance de 1 m<sup>2</sup>
- Section ZO n° de parcelle 149 pour une contenance de 1 m<sup>2</sup>

- Section ZO n° de parcelle 150 pour une contenance de 2 m<sup>2</sup>

Dans le cadre de la parcellisation de la Résidence, les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par Espacil Habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité et par vote à mains levées, décide :

- D'approuver ces transferts à titre gratuit entre la commune de Concoret et Espacil Habitat
- D'autoriser le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué à signer tout document relatif à ce dossier.

## **N° 08/07/2021 – SORTIE DU JOUR DE LA NUIT 2021 : ORGANISATION**

Dans le cadre de l'opération « le jour de la nuit », prévue le 9 octobre prochain, Mme Muller, adjointe déléguée, propose à l'assemblée de se prononcer sur la participation de la commune au financement d'une animation en astronomie, comme les années passées.

Le club d'astronomie de Missiriac propose une découverte du ciel nocturne, pour la somme de 200 €.

Après délibération, le conseil municipal DECIDE, par vote à mains levées (13 voix Pour et 1 Contre) :

- D'émettre un avis favorable à cette participation. Les crédits seront prélevés sur le budget communal 2021,
- D'autoriser le Maire, ou à défaut l'adjointe déléguée, à signer tout document se rapportant à cette affaire

## **N° 09/07/2021 – ETUDE DU POTENTIEL TOURISTIQUE DE LA COMMUNE**

Il est présenté à l'assemblée les propositions méthodologiques et financières de deux bureaux d'études relatives à l'expertise du potentiel touristique de la commune, à savoir :

- Maîtres du Rêve : 11 412.00 € TTC
- Parcours Conseil : 13 416.00 € TTC

Cette étude est subventionnable au titre du programme LEADER par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) à hauteur de 50 %

Après délibération, le Conseil municipal, par vote à mains levées et à l'unanimité, décide :

- D'émettre un avis favorable au lancement de l'expertise du potentiel touristique de la commune
- De retenir la proposition du bureau d'études : Maîtres du Rêve
- De valider le plan de financement présenté
- D'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention au titre du programme LEADER

## **N° 10/07/2021 – MOTION DE SOUTIEN : RENOVATION HOPITAL DE PLOERMEL**

Afin d'offrir la même accessibilité aux soins sur l'ensemble du territoire, dans le cadre du Ségur de la santé, des financements sont prévus pour la mise en œuvre du projet de transformation de l'offre de soins du territoire de santé n° 4.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet des travaux envisagés au centre hospitalier de Ploërmel et le montant de l'enveloppe financière attribuée au site de Ploërmel.

Il est proposé à l'assemblée de soutenir la demande d'investissements et d'appui des pouvoirs publics régionaux (ARS et nationaux (CNIS) pour la mise en œuvre de ce projet de transformation de l'offre de soins du TS 4.

A l'unanimité et par vote à mains levées, le Conseil municipal émet un avis favorable à ce soutien.